

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL LOIRE-LONGUE LUNDI 29 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Comité syndical convoqué le vingt-deux juin deux mille vingt-six, s'est réuni en séance au nombre prescrit par la Loi, à Saint Clément des Levées, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, président.

Présents : A ABILLARD, P BOILEVE-MEUNIER, C BOIREAU, J CANTIN, S DEROUET, P GILLIER, Sylviane LE COQ, S LEFEBVRE, L NIVELLE, J PASQUIER, F RICHARD, C POILVILAIN, C RAPICAULT, C VAN IMPE.

Date de convocation : 22/06/2026
Date d'affichage : 03/07/2026
Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : Jeannick CANTIN

1. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 18 mai 2026 :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président demande à l'Assemblée, qui a été destinataire du procès-verbal du comité syndical du 18 mai 2026, si des modifications sont à apporter à ce document.

Le procès-verbal du 18 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

2. Information sur les décisions et marchés pris par le Président

Le Président informe les membres du Comité que conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du 13 avril 2026, il a été amené à prendre des décisions et à signer des conventions :

- Fonctionnement
 - Paiement auprès de MONJAL de la réparation de la gouttière de la MPE de Longué pour un montant de 324 €
 - Paiement de l'assurance statutaire 2026 « accident du travail » auprès de YVELIN pour un montant de 717.85 €
 - Paiement de l'assurance statutaire CNRACL 2026 « décès acte vie » auprès de YVELIN pour un montant de 486.34 €
 - Paiement de l'acompte de 30 % pour le repas de fouées du 29 juin auprès de LES FOUEES D'ANTAN pour un montant de 160 €
 - Paiement de la réparation de la prise de maintien chaud auprès de LEBLED pour la MPE de Longué pour un montant de 44.70 €
 - Paiement de la maintenance et l'entretien de la VMC auprès de LEBLED pour la MPE de Longué pour un montant de 929.40 €
 - Achat d'une tablette Samsung auprès de AMAZON pour la MPE de Longué pour un montant de 238 €
 - Achat d'un chariot de transport auprès de AMAZON pour St clément pour un montant de 119.98 €

- Paiement de la réparation de la fiche secteur sur armoire auprès de ROUXEL pour la MPE de Longué pour un montant de 72 €
- Paiement du remplacement des extincteurs auprès de APS Services pour l'ALSH de Longué pour un montant de 642.06 €
- Paiement de la vérification des extincteurs auprès de APS Services pour l'ALSH de Longué pour un montant de 46.33 €
- Paiement de l'abonnement HELIOS + ACTE + RH auprès de Berger Levrault pour le SIVU pour un montant de 896.51 €
- Paiement des patères auprès de SIDER pour l'ALSH de Longué pour un montant de 739.22 €
- Achat d'une desserte pliable auprès de AMAZON pour St clément pour un montant de 109.98 €
- Paiement de la compensation SFT 2024 auprès de la CAISSE DES DEPOTS pour un montant de 955 €
- Achats de couches et produits d'entretien auprès de RIVADIS pour la MC de St Clément pour un montant de 916.55 €
- Achats de couches, produits d'hygiène et d'entretien auprès de RIVADIS pour la MPE de Longué pour un montant de 1 338.23 €
- Paiement de la réparation de la fenêtre et de la porte auprès de OCTOPUS Habitat pour la MPE de Longué pour un montant de 69.96 €
 - Investissement
- Paiement à la SOCOTEC de la remise du RFCT de l'ALSH de Longué pour un montant de 232.80 €
- Paiement à BETHERM – architecte – de la situation 2 pour les extensions des ALSHs pour un montant de 3 039.25 €
- Paiement à ADL PEINTURE Lot 9 de la situation 2 pour l'ALSH de Longué pour un montant de 6 411.95 €
- Paiement à FREMY – architecte – de la situation 7 pour les extensions des ALSHs pour un montant de 6 406.63 €
- Paiement à AIR VENTIL CONCEPT – sous-traitant FOUQUERON Lot 10 – de la situation 2 pour l'ALSH de Longué pour un montant de 3 000 €
- Paiement à la SOCOTEC de l'attestation accès personnes handicapées de l'ALSH de Longué pour un montant de 360 €
- Paiement à ECOBAT – architecte – pour les extensions des ALSHs pour un montant de 3 712.69 €
- Paiement à BUREAU VERITAS de la remise du DIUO pour l'ALSH de Longué pour un montant de 240 €
- Paiement à BUREAU VERITAS de la réception du rapport final pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 1 140 €
- Paiement à ETI lot 12 - de la situation 3 pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 5 785.64 €
- Paiement à FOUQUERON lot 10 - de la situation 2 pour l'ALSH de Longué pour un montant de 7 672.19 €
- Paiement à FOUQUERON lot 10 - de la situation 3 pour l'ALSH de Longué pour un montant de 3 473.60 €
- Paiement à CHUDEAU lot 9 - de la situation 2 pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 15 443.30 €
- Paiement à CHUDEAU lot 8 - de la situation 2 pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 9 641.48 €
- Paiement à AIR VENTIL CONCEPT – sous-traitant FOUQUERON Lot 10 – de la situation 3 pour l'ALSH de Longué pour un montant de 1 500 €
- Paiement à MALEINGE lot 8 - de la situation 3 pour l'ALSH de Longué pour un montant de 6 922.30 €
- Paiement à FOUQUERON lot 11 - de la situation 3 pour l'ALSH de Longué pour un montant de 15 109.85 €
- Paiement à GUIOCHEAU lot 1 - de la situation 10 pour l'ALSH de Longué pour un montant de 5 179.96 €
- Paiement à BUREAU VERITAS des missions du mois M+7 + Remise DIUO pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 133.20 €

3. Point RH

- Recrutements

- Direction du SIVU Loire-Longué

Le Président informe les élus du comité que les recherches sont en cours pour trouver le futur directeur du SIVU Loire-Longué. Des entretiens sont en cours.

- Direction adjointe du multi-accueil de Longué-Jumelles

Afin de remplacer la directrice adjointe du multi-accueil Loire-Longué, une annonce est en cours pour trouver un(e) éducateur(trice) de jeunes enfants. Pour le moment, peu de candidatures ont été reçues.

- Avancement de grade

Le Président aborde la question des avancements de grade auprès du comité syndical, afin de rappeler les règles fixées en la matière.

L'avancement de grade permet aux agents de la collectivité d'évoluer dans leur carrière au sein de leur propre cadre d'emplois, sous réserve de remplir des conditions d'ancienneté et, le cas échéant, de réussite à un examen professionnel.

Cette année, des agents sont éligibles à l'avancement de grade au sein du SIVU Loire-Longué.

Depuis la loi du 19 février 2007, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer le "taux de promotion" (appelé communément ratio "Pro/Pro"). Ce taux détermine la proportion maximale d'agents qui pourront être effectivement promus parmi l'ensemble des agents qui remplissent les conditions légales pour l'être.

- Un taux de **100 %** signifie que tous les agents remplissant les conditions statutaires ont vocation à être promus (si le Président le décide).
- Un taux **inférieur** (ex: 50 %) limite le nombre de promotions possibles à la moitié de l'effectif des agents promouvables.

Dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion (LDG) adoptées par notre collectivité en 2020, les critères ont été fixés, mais une délibération est manquante et cette dernière doit obligatoirement être prise, après consultation pour avis du Comité Social Territorial (CST). Le CST va être élu en juillet et la prochaine réunion se tiendra en octobre. La délibération fixant le taux de promotion ne pourra donc être prise que lors du dernier comité de l'année. Après question auprès du CDG49, les avancements de grade ne pourront pas être rétroactifs.

Monsieur Nivelles proposera à la CST un taux de promotion de 100%. Cela permet de promouvoir les personnes éligibles, sans être bloqué. Cela ne rend pas l'avancement automatique : l'avancement de grade se fera en étudiant la situation professionnelle des agents.

4. Extensions ALSH

Le Président présente un point budgétaire des travaux à l'ensemble du comité syndical.

○ Site de Vernantes

ENTREPRISES	MARCHE INITIAL - HT	AVENANT MARCHE - HT	TOTAL MARCHE TTC	DEPENSES AU 15/06/2026		RESTE A PAYER TTC	AVANCEE DES TRAVAUX
				HT	TTC		
MARANDEAU-CHIGNARD - LOT 1	72 971.34 €	11 042.80 €	100 816.97 €	73 993.81 €	88 036.86 €	12 780.11 €	87%
LA CHARPENTE THOUARSAISE - LOT 3	70 523.90 €	3 629.79 €	88 984.43 €	59 497.34 €	71 396.82 €	17 587.61 €	80%
DELAUNAY - LOT 4	37 523.04 €		45 027.65 €	35 751.48 €	42 901.78 €	2 125.87 €	95%
TMA MENUISERIE EXT - LOT 5	48 111.70 €		57 734.04 €	42 552.20 €	51 062.64 €	6 671.40 €	88%
TMA MENUISERIE INT - LOT 6	13 038.00 €		15 645.60 €	6 385.30 €	7 662.36 €	7 983.24 €	49%
CHASLE-BOSTEAU - LOT 7	42 338.26 €	- 765.24 €	49 887.62 €	35 631.29 €	42 757.55 €	7 130.07 €	86%
CHUDEAU CARRELAGE - LOT 8	13 718.19 €	- 993.51 €	15 269.62 €	12 088.45 €	14 506.14 €	763.48 €	95%
CHUDEAU PEINTURE - LOT 9	16 077.30 €	- 1 456.80 €	17 544.60 €	13 814.94 €	16 577.92 €	966.68 €	94%
THIBAUT PAYSAGE - LOT 10	10 836.43 €		13 003.72 €	- €	- €	13 003.72 €	0%
DELALANDE RETHORE - LOT 11	76 551.87 €		91 862.24 €	60 199.86 €	72 239.83 €	19 622.41 €	79%
ETI - ELEC - LOT 12	20 988.91 €	547.23 €	25 843.37 €	16 646.77 €	21 176.12 €	4 667.25 €	82%
TOTAL	422 678.94 €	12 004.27 €	521 619.86 €	356 561.44 €	428 318.02 €	93 301.84 €	

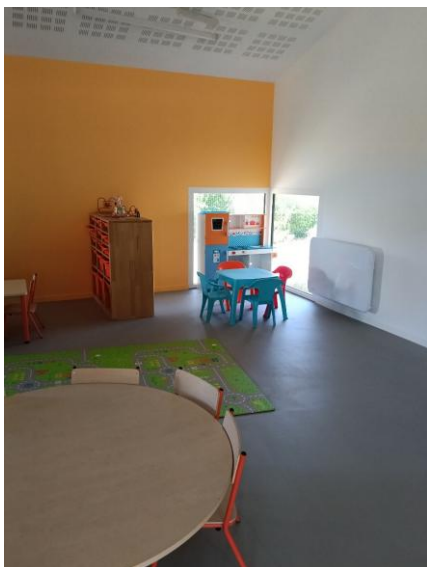
Le Président précise que des pénalités ont été appliquées à l'entreprise des Charpentes Thouarsaises, à hauteur de 6 000 € HT, pour cause de retard sur le planning de chantier et non présence aux réunions de chantier.

○ Site de Longué-Jumelles

ENTREPRISES	MARCHE INITIAL - HT	AVENANT MARCHE - HT	TOTAL MARCHE TTC	TOTAL MANDATS		RESTE A PAYER TTC	AVANCEE DES TRAVAUX
				HT	TTC		
SAS GUIOCHEAU - LOT 1	129 359.84 €		155 231.81 €	122 634.89 €	147 161.86 €	8 069.95 €	95%
VERON-DIET - LOT 3	28 181.24 €		33 817.49 €	23 473.39 €	28 168.07 €	5 649.42 €	83%
DELAUNAY - LOT 4	32 922.80 €	1 656.00 €	41 494.56 €	31 955.85 €	38 347.02 €	3 147.54 €	92%
TMA MENUISERIES EXT - LOT 5	39 563.14 €		47 475.77 €	36 349.46 €	43 619.35 €	3 856.42 €	92%
TMA MENUISERIES INT - LOT 6	31 059.84 €		37 271.81 €	18 406.51 €	22 087.81 €	15 184.00 €	59%
DUBOIS PLATRERIE - LOT 7	42 250.00 €		50 700.00 €	31 687.50 €	38 025.00 €	12 675.00 €	75%
MALEINGE - LOT 8	18 728.86 €		22 474.63 €	17 738.45 €	21 286.15 €	1 188.48 €	95%
ADL PEINTURE - LOT 9	25 109.02 €	2 856.31 €	33 558.40 €	12 160.38 €	14 592.46 €	18 965.94 €	43%
FOUQUERON PLOMB - LOT 10	29 696.63 €	677.81 €	36 449.33 €	15 648.87 €	18 778.64 €	17 670.69 €	52%
FOUQUERON ELEC - LOT 11	33 869.51 €		40 643.41 €	26 273.78 €	31 528.54 €	9 114.87 €	78%
TOTAL	410 740.88 €	5 190.12 €	499 117.21 €	336 329.08 €	403 594.90 €	95 522.31 €	

M Lefebvre indique que des ajustements sont encore à prévoir du côté de certaines entreprises.

M. Nivelles précise également que des ajustements seront très certainement à prévoir dans les bâtiments, pour pallier aux épisodes de fortes chaleurs.



5. Agenda

M. Nivelles indique que les fêtes de fin d'année des structures petite enfance se déroulent les jours suivants :

Longué-Jumelles : 7 juillet à 18h

Vernantes : 2 juillet à 18h30

St Clément : 8 juillet à 18h

Le prochain comité se déroulera le lundi 21 septembre, à Mouliherne.

6. Questions diverses

FIN DE SEANCE : 19h10

Secrétaire de séance- M. Jeannick CANTIN